

RÈGLEMENT NUMÉRO 107-1-2021

Règlement modifiant le Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin – Permis pour chat

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 107-2020 intitulé Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin, et qu'il est opportun d'apporter des modifications audit règlement;

ATTENDU QU'É l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement numéro 107-1-2021 ayant pour titre « Règlement modifiant le Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin – Permis pour chat », le conseil municipal ordonne, décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 107-2020 est modifié par le remplacement de l'annexe 3 par le suivant :

ANNEXE 3

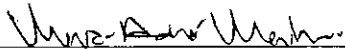
Permis pour animaux


Permis :

Permis pour chien (médaille)	25 \$
Permis pour chien-guide ou chien d'assistance ⁶	sans frais
Permis pour famille d'accueil pour chien-guide ou chien d'assistance	sans frais
Permis pour chien (propriété d'une personne âgée de 65 ans et plus) ⁷	sans frais
Remplacement de médaille (chien ou chat)	5 \$
Permis d'exploitation d'un chenil (coût annuel)	200 \$
Permis d'exploitation d'un ECP (établissement canin privé) (coût annuel)	200 \$
Permis pour chat non stérilisé (médaille)	25 \$/an
Permis pour chat stérilisé (médaille) – durée de vie du chat	25 \$

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Marc-André Maheu
secrétaire-trésorier et directeur général


Gérard Jean
maire

CERTIFICAT D'APPROBATION ET PROCESSUS D'ADOPTION		
Règlement 107-1-2021		
1.	Avis de motion avec dépôt du projet de règlement	7 juin 2021
2.	Adoption du règlement (résolution 2021-07-236)	5 juillet 2021
3.	Avis public et certificat de publication	7 juillet 2021
4.	Entrée en vigueur	7 juillet 2021

RÈGLEMENT NUMÉRO 110-1-2021

Règlement modifiant le Règlement relatif aux animaux – Médaille pour chat

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 110-2021 intitulé Règlement relatif aux animaux, et qu'il est opportun d'apporter des modifications audit règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement numéro 110-1-2021 ayant pour titre « Règlement modifiant le Règlement relatif aux animaux – Médaille pour chat », le conseil municipal ordonne, décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 110-2021 est modifié par le remplacement de l'article 3.4 par le suivant :

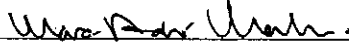
Article 3.4 Médaille

Contre paiement du tarif prévu au règlement de tarification en vigueur, le contrôleur remet une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chat. Le chat doit porter la médaille remise par la municipalité locale afin d'être identifiable en tout temps.

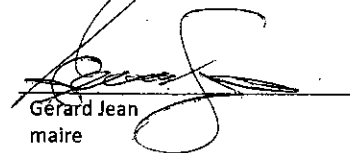
La médaille est non transférable et ne peut être portée par un autre chat. De plus, si elle vient à être perdue, un montant de 5 \$ sera exigible pour la production d'un duplicata.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Marc-André Maheu
secrétaire-trésorier et directeur général



Gérard Jean
maire

CERTIFICAT D'APPROBATION ET PROCESSUS D'ADOPTION
Règlement 110-1-2021

1.	Avis de motion avec dépôt du projet de règlement	7 juin 2021
2.	Adoption du règlement (résolution 2021-07-235)	5 juillet 2021
3.	Avis public et certificat de publication	7 juillet 2021
4.	Entrée en vigueur	7 juillet 2021